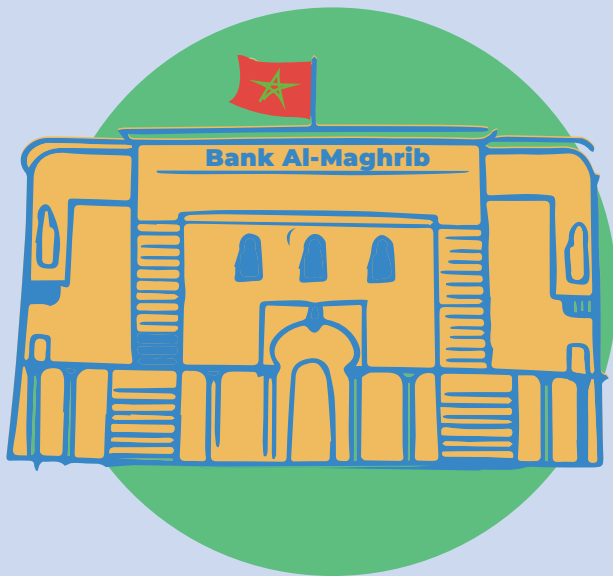




PORTAIL DES USAGERS DES SERVICES D'INTÉRÊT COMMUN

Bank Al-Maghrib, à travers ses agences et succursales, offre aux citoyens, un accès aux informations les concernant* disponibles au niveau des services d'intérêt commun**.

En application des dispositions de la loi 55-19 relative à la simplification des procédures administratives, Bank Al-Maghrib a mis en place une plateforme numérique permettant de traiter en ligne les demandes des citoyens relatives aux services d'intérêt commun.



* : Conformément aux dispositions de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel

** : Tels que définis au niveau de l'article 160 de la loi n° 103.12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés

1

Qu'est-ce que le Portail des usagers des services d'intérêt commun



IL S'AGIT D'UN PORTAIL PERMETTANT DE SIMPLIFIER LE PARCOURS DES USAGERS DES SERVICES D'INTÉRÊT COMMUN GERÉS PAR BANK AL-MAGHRIB.

Les avantages du Portail des usagers des services d'intérêt commun



La simplification des démarches administratives



La dématérialisation et la sécurisation de l'accès à l'information



L'optimisation du délai et du coût d'accès



Le renforcement de la transparence en facilitant l'accès aux informations

2 Pourquoi utiliser le portail des usagers des services d'intérêt commun



CE PORTAIL ME PERMETTRA DE CONSULTER EN LIGNE EN TOUTE SÉCURITÉ



1

La liste de mes comptes bancaires

Elle contient les comptes bancaires déclarés par les banques au service de centralisation des comptes bancaires



2

La situation de mes incidents de paiement sur chèque

Elle affiche l'ensemble des mes incidents de paiement sur chèque déclarés par les établissements bancaires



3

La liste des comptes bancaires d'un défunt

Dans le cadre d'une démarche de succession, un héritier ou son mandataire, ou un légataire, peut disposer de la liste des comptes bancaires d'un défunt.

Après avoir formulé sa demande sur le portail, l'utilisateur récupérera la liste au siège de Bank Al-Maghrib de son choix en présentant les documents requis

4

LE PORTAIL ME PERMETTRA ÉGALEMENT DE RÉCLAMER EN CAS D'ERREUR SUR



- Ma situation des incidents de paiement
- Ma situation des comptes bancaires

3

Comment accéder au portail des usagers des services d'intérêt commun



Le portail est mis à la disposition du public en arabe, français et en anglais sur le site web de Bank Al-Maghrib à travers le lien suivant :
<https://portailusagers.bankalmaghrib.ma>



Pour consulter directement la plateforme, utilisez le code QR



4

Y-a-t-il des frais pour consulter le portail des usagers des services d'intérêt commun

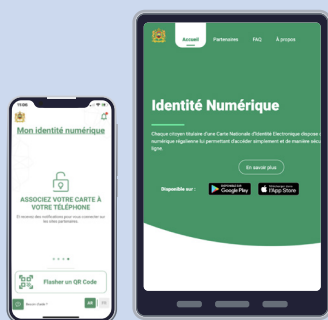
0dhs
GRATUIT



La consultation du portail des usagers des services d'intérêt commun au public est fournie à titre gratuit

5

Comment formuler ma demande sur le portail



Pour accéder aux services du portail des usagers des services d'intérêt commun, je dois d'abord :

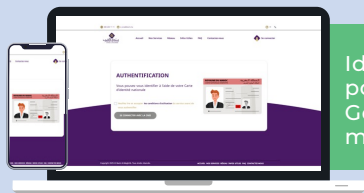


Être muni de mon document d'identité officiel, délivré par une autorité marocaine habilitée



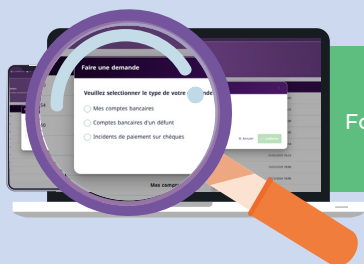
Télécharger l'application « Mon e-ID » via Playstore ou Appstore

ETAPE 1



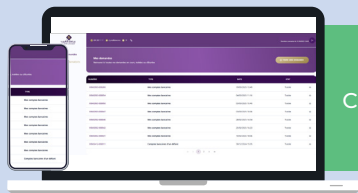
Identification et Authentification des usagers via le portail tiers de confiance nationale de la Direction Générale de la Sûreté Nationale « DGSN » en utilisant ma pièce d'identité

ETAPE 2



Formulation de la demande par l'utilisateur du portail

ETAPE 3



Consultation de mes demandes formulées



DÉLAI DE RÉPONSE



Mes comptes bancaires **INSTANTANÉ**



Incidents de paiement sur chèque **INSTANTANÉ**



Comptes bancaires du défunt

**5 JOURS OUVRABLES
AU MAXIMUM**

Bank Al-Maghrib traitera la
demande dès la réception de
l'ensemble des documents requis

Pour toute information complémentaire ou demande de précision :



080 200 11 11



accueil@bkam.ma



www.bkam.ma



[@BankAlMaghrib](https://twitter.com/BankAlMaghrib)



[Bank Al-Maghrib](https://www.linkedin.com/company/Bank-Al-Maghrib)



[Bank Al-Maghrib](https://www.youtube.com/BankAlMaghrib)